

— séance —
du conseil municipal

Séance du : 29 avril 2014
A 20 heure(s)
31 conseillers présents sur 33 en exercice

Etaient présents : M. FREYBURGER, M. LEONARD, Mme DEBRAS, M. LACK, Mme SARTOR, Mme ADAMCZYK, M. ZAROOR, Mme CABALLE, M. FOURRIER, Mme ESPOSITO, M. BARBIER, Mme RIBLET, Mme ECKER, M. POLLO, M. CASAGRANDA, Mme BOUZIANE, Mme FORFERT, M. PAULCSAK, M. CERF, M. CAEILLETE, Mme LELUBRE, Mme MAIAU, M. LEGRAND, Mme BATI, Mme THIROLOIX, Mme WERTHE, M. BEBING, M. CARRELLI, M. MEIGNEL, Mme GLOGOWSKI, Mme LEDERMANN

Etaient absents excusés : M. CICCONE (qui a donné procuration de vote à M. LEONARD), M. TERRIER (qui a donné procuration de vote à Mme GLOGOWSKI)

Etait absent sans excuse : Néant.

Secrétaire de séance : Mle MULLER, Secrétaire à la Direction Générale des Services.

Assistait en outre à la séance : M. PECHEUX, Directeur Général des Services.

SOMMAIRE

1 / Affaires financières.....	3
1.1 / Gestion des investissements en A.P. / C.P. - Recadrage et adaptation des données.....	3
1.2 / Budget Primitif 2014.....	4
1.3 / Versement d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale.....	7
1.4 / Acquisition de matériel pour le Centre Multi-Accueil – Demande de subvention	8
1.5 / Fiscalité directe locale – Assujettissement des logements vacants depuis plus de 2 ans à la taxe d'habitation.....	8
2 / Affaires de personnel.....	9
2.1 / Création d'un poste de technicien territorial.....	9
2.2 / Création et suppression d'un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe à temps non complet.....	9
3 / Affaires foncières et domaniales.....	10
3.1 / Acquisition foncière Rue Simone Signoret.....	10
4 / Question orale.....	10
4.1 / M. Franco CARRELLI, Conseiller Municipal du Groupe “Maizières, une Ville pour tous”, souhaite poser une question relative à l'inscription et au paiement en ligne du périscolaire.....	10

⋄⋄⋄⋄⋄⋄⋄⋄

Constatant que le quorum est atteint, le Maire donne lecture de l'ordre du jour et demande si un Conseiller souhaite poser une question en fin de séance.

M. Franco CARRELLI, Conseiller Municipal du Groupe "Maizières, une Ville pour tous", souhaite poser une question relative à l'inscription et au paiement en ligne du périscoiaire.

Aucune autre question n'étant posée, le Maire propose à Madame Christine CABALLE, Adjointe au Maire, de donner lecture du premier point relatif aux affaires financières.

1 / Affaires financières -

1.1 / Gestion des investissements en A.P. / C.P. - Recadrage et adaptation des données -

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 26 voix pour et 7 voix contre,

VU sa délibération en date du 25 février 2005 relative à l'adoption, à compter de l'exercice budgétaire 2005, du principe de la gestion pluriannuelle des investissements par autorisations de programme et crédits de paiement, ainsi que le règlement en définissant les modalités d'application,

CONFORMEMENT aux termes de ce règlement et préalablement au vote du budget primitif 2014,

ADAPTE et **MODIFIE** comme suit les autorisations de programme, ainsi que les crédits de paiement inscrits dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements :

PROGRAMMATION PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENT **Recadrage et adaptation**

en €

INTITULÉ DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME	MONTANT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES			MONTANT DES CRÉDITS DE PAIEMENT			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2014	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2014)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/2014)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2014	Restes à réaliser de l'exercice 2013	Restes à financer (exercices N+1 et suivants)
Aménagement de la Grand'Rue	1 619 603.00	-1 546 243.21	73 359.79	56 762.73	0.00	16 597.06	0.00
Réaménagement de la place du 4 Septembre	1 535 426.88	-1 443 000.00	92 426.88	26 915.99	0.00	65 510.89	0.00
Programme d'aménagement de voirie et d'enfouissement de réseaux	1 773 428.94	0.00	1 773 428.94	1 702 736.29	42 888.11	27 804.54	0.00

INTITULÉ DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME	MONTANT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES			MONTANT DES CRÉDITS DE PAIEMENT			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2014	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2014)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/2014)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2014	Restes à réaliser de l'exercice 2013	Restes à financer (exercices N+1 et suivants)
Marché "Aménagement, entretien et réparation de la voirie communale"	1 521 343.30	385 307.55	1 906 650.85	1 175 225.34	704 000.00	27 425.51	0.00
Aménagement de la passerelle Bleue	786 215.22	-2 844,33	783 370.89	783 126.91	0.00	243.98	0.00
Construction d'un gymnase aux Ecarts	3 715 777.91	70 000.00	3 785 777.91	1 452 782.24	505 049.49	1 827 946.18	0.00
Travaux d'économie d'énergie à la piscine	410 094.75	-2 500.00	407 594.75	406 323.83	0.00	1 270.92	0.00
Aménagement des abords du collège Paul Verlaine	754 500.00	0.00	754 500.00	0.00	11 136.00	743 364.00	0.00
TOTAL	14 180 500.56	-2 572 332.40	11 536 168.16	7 476 602.43	1 296 417.91	2 763 147.82	0.00

DECIDE de modifier la section d'investissement du budget primitif 2014 en adéquation avec les crédits de paiement nouveaux mentionnés dans ladite programmation.

1.2 / Budget Primitif 2014 -

Madame Christine CABALLE présente ensuite les points relatifs au Budget Primitif 2014, à savoir l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013, le niveau de vote et le vote du Budget Primitif 2014 et la fixation des taux des 3 taxes pour l'année 2014.

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

après avoir voté le compte administratif de l'exercice 2013 ;

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement 2013	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 3.748.908,24 €
B Résultat antérieur reporté (ligne 002 du compte administratif 2012), précédé du signe + ou -	+ 7.191.296,94 €
C Résultat à affecter	+10.940.205,18 €
= A+B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	

D Solde d'exécution d'investissement 2013 (précédé de + ou -)	- 2.276.299,57 €
D 001 (besoin de financement)	- 2.276.299,57 €
R 001 (excédent de financement)	
E Solde des restes à réaliser d'investissement 2013	- 3.137.534,68 €
Besoin de financement	- 3.137.534,68 €
Excédent de financement	
Besoin de financement F = D+E	- 5.413.834,25 €
G REPRISE C	+10.940.205,18 €
H Affectation en réserves R 1068 en investissement	
EXCEDENT REPORTÉ R002 = G + H	+5.526.370,93 €

Objet : Vote du Budget Primitif 2014

Le Conseil Municipal, après délibération,

l'exposé du Maire entendu et après avoir pris connaissance des propositions budgétaires pour l'exercice 2014,

DECIDE, à l'unanimité, que le Budget Primitif de l'exercice 2014 sera voté par chapitres et sans opérations détaillées pour la section d'investissement, et par chapitres pour la section de fonctionnement,

ADOpte, par 26 voix pour et 7 voix contre, le budget primitif de l'exercice 2014 dont l'équilibre financier est le suivant :

BALANCE GENERALE DU BUDGET - DEPENSES

Dépenses de l'exercice + restes à réaliser				
Chap	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
	Dépenses de fonctionnement	12 383 525,67 €	3 639 410,46 €	16 022 936,13 €
011	Charges à caractère général	3 847 130,70 €	0,00 €	3 847 130,70 €
012	Charges de personnel	6 192 287,22 €	0,00 €	6 192 287,22 €
014	Atténuation de produits	600 000,00 €	0,00 €	600 000,00 €
65	Autres charges gestion courante	1 143 598,80 €	0,00 €	1 143 598,80 €
66	Charges financières	171 488,95 €	0,00 €	171 488,95 €
67	Charges exceptionnelles	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	419 020,00 €	0,00 €	419 020,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	1 099 410,46 €	1 099 410,46 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	2 540 000,00 €	2 540 000,00 €

Chap	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
	Dépenses d'investissement	8 851 134,14 €	1 560 561,49 €	10 411 695,63 €
10	Dotations fonds divers réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	Remboursement emprunts (sauf 1688 non budgétaires)	660 300,00 €	0,00 €	660 300,00 €
18	Compte de liaison	0,00 €	0,00 €	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	306 415,43 €	0,00 €	306 415,43 €
21	Immobilisations corporelles	4 419 176,04 €	0,00 €	4 419 176,04 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23	immobilisations en cours	3 465 242,67 €	0,00 €	3 465 242,67 €
26	Participations et créances rattachées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
45	Opérations pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
020	Dépenses imprévues investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	1 460 561,49 €	1 460 561,49 €

	Dépenses totales	Résultat reporté	TOTAL SECTION
FONCTIONNEMENT	16 022 936,13 €	0,00 €	16 022 936,13 €
INVESTISSEMENT	10 411 695,63 €	2 276 299,57 €	12 687 995,20 €

BALANCE GENERALE DU BUDGET - RECETTES

Recettes de l'exercice + restes à réaliser				
Chap	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
	Recettes de fonctionnement	10 396 565,20 €	100 000,00 €	10 496 565,20 €
013	Atténuation de charges	40 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €
70	Produits des services	571 120,00 €	0,00 €	571 120,00 €
72	Travaux en régie	0,00 €	0,00 €	0,00 €
73	Impôts et taxes	7 573 470,00 €	0,00 €	7 573 470,00 €
74	Dotations et participations	2 090 497,20 €	0,00 €	2 090 497,20 €
75	Autres produits gestion courante	102 479,00 €	0,00 €	102 479,00 €
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	18 999,00 €	0,00 €	18 999,00 €
042	Opérations d'ordre entre section		100 000,00 €	100 000,00 €

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
	Recettes d'investissement	2 174 189,00 €	5 099 971,95 €	7 274 160,95 €
10	Dotations fonds divers réserves (sauf 1068)	880 000,00 €	0,00 €	880 000,00 €
13	Subventions d'investissement	1 239 189,00 €	0,00 €	1 239 189,00 €
16	Emprunts et dettes (sauf 1688 non budgétaires)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
18	Compte de liaison	0,00 €	0,00 €	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
204	Subventions d'équipement versées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €
26	Participations et créances	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	1 099 410,46 €	1 099 410,46 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	1 460 561,49 €	1 460 561,49 €
45X-2	Opérations pour le compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
3.....	Stocks	0,00 €	0,00 €	0,00 €
021	Virement de la section fonctionnement	0,00 €	2 540 000,00 €	2 540 000,00 €
024	Produits de cessions d'immobilisations	55 000,00 €	0,00 €	55 000,00 €

	Recettes totales	Résultat reporté	Affectation	TOTAL SECTION
FONCTIONNEMENT	10 496 565,20 €	R002 5 526 370,93 €		16 022 936,13 €
INVESTISSEMENT	7 274 160,95 €	R001	R1068 5 413 834,25 €	12 687 995,20 €

Objet : Fiscalité directe locale – Fixation des taux des 3 taxes locales pour l'année 2014

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 26 voix pour et 7 voix contre,

DECIDE de fixer les taux de la fiscalité locale selon le tableau ci-dessous pour l'exercice 2014 :

CONTRIBUTION	TAUX
Taxe d'habitation	12,64%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	13,56%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	78,36%

1.3 / Versement d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale -

Madame Monique DEBRAS, Adjointe au Maire, est invitée à donner lecture du point relatif au versement d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VU le Budget Primitif 2014 voté ce jour,

VU la somme de 320 000 € inscrite en dépense de fonctionnement au compte 657362,

AUTORISE le Maire à procéder au mandatement de la subvention de 320 000 € au profit du Centre Communal d'Action Sociale au fur et à mesure des besoins de trésorerie.

1.4 / Acquisition de matériel pour le Centre Multi-Accueil – Demande de subvention -

Sur invitation du Maire, Madame Luce ADACMZCYK, Adjointe au Maire, présente la demande de subvention relative à l'acquisition de matériel pour le Centre Multi-Accueil.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VU le projet d'acquisition de matériel destiné au Centre Multi-Accueil, à savoir 9 lits pour bébés et 9 sommiers,

CONSIDERANT que le remplacement de ces équipements sont destinés à améliorer notamment le fonctionnement de cette structure,

SOLLICITE auprès de la Caisse d'Allocations Familiales une subvention à titre d'aide à l'investissement,

FIXE comme suit le plan de financement :

Montant T.T.C. de l'investissement :	5 486,53 €,
Financé comme suit :	
Subvention de la Caisse d'Allocations Familiales	2 286,06 €,
F.C.T.V.A.	849,42 €,
Autofinancement	2 351,05 €,

MANDATE le Maire aux fins d'établir le dossier correspondant.

1.5 / Fiscalité directe locale – Assujettissement des logements vacants depuis plus de 2 ans à la taxe d'habitation -

L'assujettissement des logements vacants depuis plus de 2 ans à la taxe d'habitation est soumis au vote du Conseil Municipal par Madame CABALLE.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 1407 bis du Code Général des Impôts,

VU la délibération du Conseil Municipal du 13 septembre 2006 concernant l'assujettissement des logements vacants depuis plus de 5 ans à la taxe d'habitation,

DECIDE d'assujettir à la taxe d'habitation les logements vacants depuis plus de 2 ans, au 1er janvier de l'année d'imposition.

2 / Affaires de personnel -

2.1 / Création d'un poste de technicien territorial -

Le Maire propose au vote des Conseillers Municipaux la création d'un poste de technicien territorial.

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 26 voix pour et 7 voix contre,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les dispositions du droit local applicables dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle

VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

DECIDE la création d'un poste de technicien, poste pouvant être occupé par un agent non titulaire de la Fonction Publique Territoriale,

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

2.2 / Création et suppression d'un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe à temps non complet -

Il poursuit avec la création et la suppression d'un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe à temps non complet.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les dispositions du droit local applicables dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle,

VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 20 septembre 2013,

DECIDE la création à compter du 1er mai 2014 :

- 1 poste d'adjoint d'animation de 2ème classe à temps non complet sur une durée hebdomadaire de 14 h 12 par semaine,

DECIDE la suppression à compter de la même date :

- 1 poste d'adjoint d'animation de 2ème classe à temps non complet sur une durée hebdomadaire de 12 h 37 par semaine,

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

3 / Affaires foncières et domaniales -

3.1 / Acquisition foncière Rue Simone Signoret -

M. Maurice LEONARD, Adjoint du Maire, soumet ensuite au vote l'acquisition foncière d'une parcelle Rue Simone Signoret.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir une parcelle de 8 m² à extraire de la parcelle cadastrée section 2 n° 350/25 appartenant à Mme MOUTARDE Marie-Andrée pour un montant d'un euro,

AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à cette transaction,

PRECISE que les frais liés à cette transaction seront à la charge de la Commune,

DIT que cette parcelle acquise fera partie du domaine public communal.

4 / Divers -

4.1 / M. Franco CARRELLI, Conseiller Municipal du Groupe "Maizières, une Ville pour tous", souhaite poser une question relative à l'inscription et au paiement en ligne du périscolaire -

M. Franco CARRELLI, Conseiller Municipal du Groupe "Maizières, une Ville pour tous" rappelle le projet d'inscription et de paiement en ligne pour le service périscolaire porté par l'ancienne équipe municipale et qui était en phase de finalisation il y a plus d'un mois. Ce dossier faisait suite à des demandes récurrentes de la part des utilisateurs dudit service.

Celui-ci n'étant pas en place à jour, il souhaite en connaître les raisons.

Le Maire indique que ce sujet est d'un grand intérêt pour les usagers. Pour ce qui concerne le paiement des prestations, la Commune est actuellement en phase de test entre la Caisse d'Epargne et la Société prestataire développant le logiciel périscolaire. Celle-ci devrait prochainement s'achever et sa mise en place devrait être effective ensuite.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance.

Le Maire

Julien FREYBURGER